

Pour beaucoup d'enfants et de parents, l'école cristallise de nombreuses attentes et projections et est investie comme le lieu de tous les possibles en termes d'avenir. Paradoxalement, le système éducatif est porteur de ruptures sous différentes formes, d'échecs scolaires et est caractérisé par de fortes inégalités.

Si la Convention internationale des Nations Unies du 20 Novembre 1989 relative aux droits de l'enfant¹ garantit le droit de chaque enfant à l'éducation (art. 28, al. 1) et décrit les buts de l'éducation (art. 29), les inégalités à l'œuvre dans le système éducatif belge et plus particulièrement en Fédération Wallonie-Bruxelles, indiquent que de nombreux défis restent encore à relever pour que l'école assure pleinement son rôle d'émancipation sociale.

Pour rappel, le droit à l'éducation et le droit à l'enseignement sont étroitement liés. L'éducation peut être définie comme l'ensemble des acquisitions morales, intellectuelles et culturelles. L'enseignement, quant à lui, constitue le mode d'acquisition des connaissances. Le droit à l'éducation est un droit fondamental qui doit être protégé car il participe à une meilleure intégration de tout individu dans la société².

De nombreux acteurs se saisissent régulièrement du débat sur l'enseignement et sur l'éducation: partis politiques³, syndicats, monde académique, think-tanks, enseignants, parents, secteur extra-scolaire, société civile au sens large. Toujours passionnées, souvent politisées, les discussions sur le système éducatif sont souvent perçues comme le reflet d'un projet de société.

Via son projet « What Do You Think » qui veut promouvoir la participation des enfants et des jeunes les plus fragilisés, UNICEF Belgique a souhaité contribuer à ce débat sur

¹ Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant, 20 novembre 1989, *M.B.*, 17 janvier 1992.

² La gratuité scolaire en Communauté française : leurre ou réalité ? CODE, Avril 2007.

³ Voir par exemple la publication de septembre 2013 de l'IEV (centre d'études du PS) sur « Quelle école pour tous » ; le programme du Cdh « la révolution de l'enseignement et de l'éducation: tout miser sur les 0-25 ans » ; tables rondes sur l'école en FWB et à Bruxelles organisées par Ecolo en octobre et en novembre 2013 ; le programme du MR pour l'Enseignement de 2012, etc.

l'enseignement, en faisant participer les principaux concernés, à savoir les enfants et les jeunes socialement vulnérables⁴ sur leur perception de l'égalité des chances à l'école.

Menée de 2011 à 2012, le projet « What Do You Think ? » sur l'Egalité des chances à l'école s'est penché spécifiquement sur le rapport entre pauvreté, vulnérabilité et enseignement. Cette initiative témoigne de l'importance d'écouter, de recueillir et de relayer ce que pensent les enfants, afin de mieux comprendre leurs parcours, leurs préoccupations et leurs attentes. « Experts de leur propre vécu, les enfants constituent une inépuisable source d'informations mais disent aussi vouloir et pouvoir réfléchir et contribuer à changer l'école. »⁵

La Coordination des ONG pour les droits de l'enfant (CODE), dont UNICEF Belgique est membre, a souhaité se faire le relai de ce projet participatif, qui donne une voix aux enfants et aux jeunes les plus vulnérables dans le processus de rapportage pour le Comité des droits de l'enfant à Genève et auprès des décideurs politiques en Belgique.

Sans prétendre à un examen approfondi du système scolaire en place en Belgique, cette analyse propose d'interroger la réalité de l'égalité des chances à l'école, en mettant à l'honneur la parole des enfants consultés dans le cadre du projet « Egalité des chances à l'école ? Voilà ce qu'ils en pensent ».

Dans un premier temps, un bref rappel de la législation internationale et nationale relative au droit à l'éducation et à l'égalité des chances est proposé. Dans un second temps, les principes édictés dans la législation sont confrontés aux chiffres sur les inégalités scolaires en Belgique et, plus particulièrement, en Fédération Wallonie-Bruxelles. Dans un troisième temps, les expériences des enfants et des jeunes socialement vulnérables dans leur parcours scolaire viennent illustrer plus humainement les évidences statistiques. Enfin, dans une dernière partie, les recommandations, émergeant de ce projet et auxquelles la CODE se rallie entièrement, sont présentées.

Droit à l'éducation et égalité des chances, ce que disent les textes

Les instruments internationaux

La plupart des instruments internationaux garantissent le droit à l'éducation, à savoir :

- La Déclaration universelle des droits de l'homme du 10 décembre 1948⁶, qui entérine le droit à l'éducation (art. 26, al. 1) déclarant que « toute personne a droit à l'éducation » ;

⁴ La vulnérabilité sociale est un cumul d'expériences et de contacts négatifs avec des organismes sociaux qui mène à une perspective sociale défavorable. Elle touche les jeunes des classes sociales inférieures de la société qui subissent une accumulation d'expériences négatives.

⁵ UNICEF Belgique, « Egalité des chances à l'école ? Voilà ce qu'ils en pensent, Le point de vue des enfants vulnérables dans le débat sur l'enseignement », 2012, p. 47.

⁶ Déclaration universelle des droits de l'homme, 10 décembre 1948, *M.B.*, 31 mars 1949.

- La Convention européenne de sauvegarde de droits de l'homme et des libertés fondamentales du 4 novembre 1950⁷, qui indique que « nul ne peut se voir refuser le droit à l'instruction. L'Etat, dans l'exercice des fonctions qu'il assumera dans le domaine de l'éducation et de l'enseignement, respectera le droit des parents d'assurer cette éducation et cet enseignement conformément à leurs convictions religieuses et philosophiques. » (art. 2 du premier Protocole additionnel à la Convention) ;
- Le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels du 3 janvier 1976⁸, qui inscrit la reconnaissance par tout Etat signataire « du droit de toute personne à l'éducation. Ils conviennent que l'éducation doit viser au plein épanouissement de la personnalité humaine et du sens de sa dignité et renforcer le respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales. Ils conviennent en outre que l'éducation doit mettre toute personne en mesure de jouer un rôle utile dans une société libre [...]. » (art. 13, al. 1) ; et
- Une attention particulière doit être prêtée à la Convention des Nations Unies du 20 novembre 1989 relative aux droits de l'enfant⁹, qui inscrit le droit de l'enfant à l'éducation (art. 28) **en affirmant spécifiquement le principe de l'égalité des chances.**

Afin de garantir à chaque enfant l'exercice du droit à l'éducation, l'article 28, al. 1 définit l'organisation de l'enseignement, prescrivant « un enseignement primaire obligatoire et gratuit pour tous [...] l'organisation de différentes formes d'enseignement secondaire, tant général que professionnel, ouvertes et accessibles à tout enfant [...] l'accès à l'enseignement supérieur en fonction des capacités de chacun, par tous les moyens appropriés ; l'information et l'orientation scolaires et professionnelles ouvertes et accessibles à tout enfant ; [l'établissement] de mesures pour encourager la régularité de la fréquentation scolaire et la réduction des taux d'abandon scolaire ».

Par ailleurs, la Convention spécifie les objectifs de l'éducation (art. 29). Elle indique très précisément que l'éducation vise à « favoriser l'épanouissement de la personnalité de l'enfant et le développement de ses dons et de ses aptitudes mentales et physiques, dans toute la mesure de leurs potentialités » (art. 29, al. 1.a) et à « préparer l'enfant à assumer les responsabilités de la vie dans une société libre, dans un esprit de compréhension, de paix, de tolérance, d'égalité entre les sexes, [...] les peuples et groupes ethniques, nationaux et religieux, et avec les personnes d'origine autochtone » (art. 29, al. 1.d).

⁷ Convention européenne de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales, 4 novembre 1950, *M.B.*, 19 août 1955.

⁸ Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels, 19 décembre 1966, *M.B.*, 6 juillet 1983.

⁹ *Ibidem.*

- L'Observation générale n°1 du Comité des droits de l'enfant est enfin consacrée aux buts de l'éducation. Celle-ci sert de ligne directrice pour interpréter correctement l'article 29 de la Convention¹⁰.

Le cadre constitutionnel et législatif belge

Au niveau fédéral et communautaire, les textes fondamentaux de l'enseignement sont les suivants :

- La Constitution belge consacrant à chacun le droit à l'enseignement dans le respect des libertés et droits fondamentaux (art. 24, al. 3)¹¹;
- La loi du 25 novembre 1991 portant approbation de la Convention des Droits de l'Enfant¹²;
- La loi du 29 mai 1959, dite du « Pacte scolaire », qui prescrit la gratuité de l'enseignement maternel, primaire et secondaire dans les établissements de l'Etat et dans ceux qu'ils subventionnent¹³;
- La loi du 29 juin 1983 concernant l'obligation scolaire jusqu'à l'âge de 18 ans¹⁴;
- Le décret du 24 Juillet 1997, dit « Décret Missions » (applicable en Fédération Wallonie-Bruxelles), définissant les missions prioritaires de l'enseignement fondamental et de l'enseignement secondaire et organisant les structures propres à les atteindre¹⁵.

L'article 6 du Décret Missions définit quatre objectifs particuliers pour l'enseignement organisé par la Communauté française, à savoir :

- 1) La promotion de la confiance en soi et du développement de la personne de chacun des élèves, témoignant de l'engagement humaniste de l'enseignement francophone ;
- 2) L'apprentissage de savoirs et de compétences pour « prendre une place sociale dans la vie économique, sociale et culturelle » ;
- 3) La préparation à la citoyenneté ; et
- 4) **La garantie de chances égales d'émancipation sociale.**

Par ailleurs, l'article 11 du Décret Missions rappelle que la « Communauté française, pour l'enseignement qu'elle organise, et tout pouvoir organisateur, pour

¹⁰ Comité relatif aux droits de l'enfant, Observation générale No. 1, Les buts de l'éducation, (Vingt-sixième session 2003), U.N. Doc. CRC/GC/2001/1 (2001), réimprimé en Récapitulation des observations générales ou recommandations générales adoptées par les organes créés en vertu d'instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme, U.N. Doc. HRI/GEN/1/Rev.7 (2004).

¹¹ Constitution coordonnée, *M.B.*, 17 février 1994.

¹² Loi du 25 novembre 1991 portant approbation de la Convention des Droits de l'Enfant, *M.B.*, 17 janvier 1992.

¹³ Loi du 29 mai 1959 modifiant certaines dispositions de la législation de l'enseignement, *M.B.*, 19 juin 1959.

¹⁴ Loi du 29 juin 1983 concernant l'obligation scolaire, *M.B.*, 6 juillet 1983.

¹⁵ Décret de la Communauté française du 24 juillet 1997 définissant les missions prioritaires de l'enseignement fondamental et de l'enseignement secondaire et organisant les structures propres à les atteindre, *M.B.*, 23 septembre 1997.

l'enseignement subventionné, veillent à ce que les établissements dont ils sont responsables **prennent en compte les origines sociales et culturelles des élèves afin d'assurer à chacun des chances égales d'insertion sociale, professionnelle et culturelle.** »

En ce sens, le Décret Missions rappelle « le rôle de l'école dans l'émancipation sociale et le développement de l'égalité. »¹⁶

Egalité des chances à l'école : ce que disent les chiffres

Malgré un cadre législatif porteur d'égalité et appelant à une école permettant le développement personnel et citoyen de chaque enfant ainsi que l'adoption de mesures politiques et institutionnelles correctives¹⁷, les inégalités scolaires demeurent criantes en Belgique.

Le **Rapport alternatif**¹⁸ 2010 des ONG belges relatif à l'application de la Convention relative aux droits de l'enfant pointe de « grands écarts de performances, à la fois entre élèves, entre filières et entre écoles, un fort taux de redoublement, ainsi que des orientations précoces vers des formes et des filières d'enseignement débouchant sur des formations très inégales.»

Le rapport souligne également le lien existant entre pauvreté, échec scolaire et relégation vers l'enseignement spécialisé, constatant que « trop d'abandons scolaires sont liés à la pauvreté, du fait d'échecs successifs, de la difficulté de répondre aux exigences de l'école, de difficultés d'accrochage scolaire, de malentendus entre famille et école, d'orientations précoces dans l'enseignement spécialisé (alors que des encouragements et des « coups de

¹⁶ LEBRUN M., « L'enseignement en Communauté française de Belgique : un droit, une obligation », XXIII^{ème} Assemblée régionale d'Europe, Assemblée régionale d'Europe, Mai 2010.

¹⁷ Citons, à titre d'exemple seulement et sans visée exhaustive, le « contrat pour l'Ecole » adopté par le gouvernement de la Communauté française le 31 mai 2005, établissant 6 objectifs : augmenter le niveau d'éducation de la population scolaire, améliorer les performances de chaque enfant, augmenter le nombre d'élèves 'à l'heure', favoriser la mixité sociale dans chaque établissement scolaire et dans chaque filière, mettre sur pied d'égalité les différentes filières d'enseignement, et lutter contre les mécanismes de relégation existant au niveau des établissements d'enseignement ; le décret « Inscriptions » du 8 mars 2007 et du 18 mars 2010, modifiant le décret « Missions » concernant les inscriptions en première année du secondaire et visant à réguler les inscriptions et les changements d'école dans l'enseignement obligatoire ; le décret « Mixité sociale » du 18 juillet 2008 visant à réguler les inscriptions des élèves dans le 1er degré de l'enseignement secondaire et à favoriser la mixité sociale au sein des établissements scolaires.

¹⁸ Pour plus d'information sur le système de mise en œuvre et de contrôle de la Convention internationale relative aux droits de l'enfant, voir l'analyse de la CODE « Rapportage, rapports quinquennal, alternatif, etc. Quelques mots d'explication », Août 2010.

pouce » réguliers permettraient certainement aux enfants issus de milieux précarisés de poursuivre leur scolarité dans une filière classique), etc. »¹⁹

Les **Observations finales** émises par le Comité des droits de l'enfant de l'ONU en juin 2010 ont fait part de leurs préoccupations à l'Etat belge, relevant notamment que « les enfants issus de familles pauvres et les enfants étrangers sont susceptibles d'être relégués aux programmes de l'enseignement spécial et que le décrochage scolaire tend à être pénalisé et les jeunes absents des écoles à être signalés aux autorités judiciaires. »²⁰

Les **données sont en effet préoccupantes**²¹. En ce qui concerne le lien entre pauvreté, enseignement et droits de l'enfant, on remarque que :

- 18,7% des 0-17 ans vivent en situation de pauvreté en Belgique. Plus spécifiquement, le nombre d'enfants atteints par la pauvreté est supérieur à Bruxelles (estimation entre 31 et 52%)²² et en Wallonie (24,9%) qu'en Flandres (10,4%)²³.
- La pauvreté se traduit par des inégalités en matière d'enseignement. Selon les chiffres de l'enquête PISA de 2009²⁴, « les enfants qui vivent dans le quartile des ménages les plus défavorisés présentent des résultats scolaires moins satisfaisants que ceux des ménages les plus favorisés »²⁵.
- On estime à 20% le nombre d'enfants en situation de pauvreté n'ayant pas de place à la maison pour faire leurs devoirs²⁶.
- Le lien entre pauvreté et école a été particulièrement examiné ces dernières années, en témoigne la publication du Manifeste « Pauvreté et école : quelles priorités », par le Délégué général de la Communauté française aux droits de l'enfant en 2010, en

¹⁹ CODE, Rapport alternatif des ONG sur l'application de la Convention internationale relative aux droits de l'enfant par la Belgique, 2010, p. 23.

²⁰ Observations finales du Comité des droits de l'enfant sur le rapport remis par la Belgique, 11 juin 2010, p. 15.

²¹ Les chiffres présentés dans cette analyse ne visent pas à offrir un diagnostic complet sur le système scolaire actuel en Belgique, et plus particulièrement en Fédération Wallonie-Bruxelles mais soulignent les inégalités sociales à l'œuvre dans l'enseignement, et plus particulièrement le lien entre pauvreté, inégalités et éducation.

²² L'échantillon pour Bruxelles-Capitale n'étant pas assez grand pour obtenir des résultats significatifs, seule une estimation est disponible.

²³ EU-SILC 2011, Taux de pauvreté monétaire pour différents types de personnes, en %, Belgique, Wallonie, Flandres, Bruxelles, consultable sur http://www.luttepauvrete.be/chiffres_nombre_pauvres.htm.

²⁴ Programme international pour le suivi des acquis des élèves (www.pisa.oecd.org). Les nouveaux chiffres seront disponibles en décembre 2013. Une analyse de ces nouveaux chiffres semble donc tout à fait opportune en 2014.

²⁵ GUIO, A.C. ; MAHY, C. ; « Regards sur la pauvreté et les inégalités en Wallonie », IWEPS, Working Paper n°16, Septembre 2013, p. 41.

²⁶ UNICEF Belgique, « Egalité des chances à l'école ? Voilà ce qu'ils en pensent, Le point de vue des enfants vulnérables dans le débat sur l'enseignement », 2012, p.20.

coopération avec différents partenaires²⁷. Dans ce manifeste, le rôle moteur des lieux d'accueil de la petite enfance ainsi que de l'école maternelle et primaire est rappelé dans la lutte contre les inégalités sociales.

Lorsque l'on prête une attention plus spécifique au système éducatif en Belgique, on constate que :

- Les élèves de la Communauté flamande obtiennent de meilleurs résultats en lecture, mathématiques et sciences que les élèves de la Communauté française (résultats au test PISA 2009).
- Pourtant, les deux Communautés sont confrontées au même défi, à savoir « assurer l'égalité des chances pour les enfants issus de familles défavorisées et garantir un niveau de performance acceptable pour les élèves issus de l'immigration. »²⁸

Les caractéristiques du système éducatif de la Communauté française²⁹ posent cruellement le défi de l'égalité des chances. Selon les résultats au test PISA 2009, la Communauté française compte :

- **Une proportion importante d'élèves faibles** : malgré la réduction de l'écart de performance entre élèves très faibles et très forts, la proportion d'élèves de 15 ans ne maîtrisant pas les compétences de base en lecture reste très alarmante (23%, soit près d'un quart, c'est-à-dire très loin derrière la moyenne de l'OCDE).
- **D'importantes différences de performances selon le milieu socio-économique** : le système éducatif en place en Communauté française est évalué comme étant le système le plus inéquitable des pays soumis au test PISA. 136 points, soit l'équivalent de 4 années d'études, séparent les 25% d'élèves les plus favorisés aux 25% d'élèves les plus défavorisés. Selon les auteurs, les pays à filières et à taux de retard élevés (ce qui est le cas en Communauté française), « ont tendance à être plus inéquitable, puisque les choix de filière et le redoublement ne sont pas indépendants du niveau socio-économique »³⁰ ;
- **Des différences entre catégories d'élèves** : au-delà des différences de performances entre filles et garçons, les résultats au test PISA 2009 illustrent des différentes

²⁷ Manifeste « Pauvreté et école, quelles priorités? », sous la conduite de Délégué général de la Communauté française aux droits de l'enfant, Août 2010, Bruxelles.

²⁸ JACOBS D., REA A., Gaspillage de talents, Les écarts de performances dans l'enseignement secondaire entre élèves issus de l'immigration et les autres d'après l'étude PISA 2009, FRB, Août 2011, p. 10.

²⁹ BAYE A. DEMONTY I., LAFONTAINE D., MATOUL A., MONSEUR C., La lecture à 15 ans, Premiers résultats de PISA 2009, Les cahiers des Sciences de l'Education, n°31, aSPe, Université de Liège, 2010, pp. 12-16.

³⁰ *Ibidem*, p. 13.

notables entre résultats des élèves belges (508) et des élèves issus de l'immigration (448) ; entre élèves 'à l'heure' dans leur parcours scolaire (552) et en retard (redoublement – 439).

Les différences de performances entre élèves autochtones, élèves de seconde génération³¹ et élèves immigrés³² ont fait l'objet d'étude particulière³³ et sont également révélatrices des inégalités à l'œuvre dans le système éducatif actuel. A la fois pour la Communauté flamande et française, « au sein du même type d'enseignement, les différences entre les élèves allochtones et issus de l'immigration sont significatives, en mathématiques et en lecture. En Communauté française, les élèves issus de l'immigration qui fréquentent l'enseignement qualifiant, n'atteignent pas en moyenne les seuils critiques dans ces deux matières. »³⁴

Selon cette étude, la position socio-économique des parents, la langue parlée à la maison ainsi que la ségrégation à l'œuvre dans le système éducatif explique les écarts entre élèves autochtones et élèves issus de l'immigration.

- **Des différences entre filières** : « Tant en mathématiques qu'en lecture, et quelle que soit leur origine, les élèves de l'enseignement général ont, dans les deux Communautés, des résultats significativement meilleurs que les élèves de l'enseignement qualifiant (technique et professionnel). »³⁵

L'étude PISA de 2009 témoignait aussi d'une surreprésentation des enfants touchés par la pauvreté dans l'enseignement qualifiant et d'une sous-représentation dans l'enseignement général.

- **Des différences entre écoles** : les résultats au test PISA 2009 témoignent, pour la Communauté française, d'un écart de 151 points entre le premier quartile d'écoles les plus fortes et le dernier quartile d'écoles les plus faibles. Si les 25% d'écoles les plus fortes en Communauté française se classent mieux et/ou aussi bien que celles de Corée et de Finlande (les deux premiers pays du classement), les 25% d'écoles les plus faibles sont confrontées à une forte concentration d'élèves en difficultés, tant au niveau cognitif que socio-économique.

Les statistiques et études réalisées indiquent aussi que « les inégalités sont clairement liées au redoublement et à l'existence de filières précoces », les systèmes

³¹ Elèves nés en Belgique mais dont les deux parents sont nés à l'étranger.

³² Elèves nés à l'étranger et dont les parents sont eux-mêmes nés à l'étranger.

³³ JACOBS D., REA A., Gaspillage de talents, Les écarts de performances dans l'enseignement secondaire entre élèves issus de l'immigration et les autres d'après l'étude PISA 2009, Fondation Roi Baudouin, Août 2011.

³⁴ *Ibidem*, p. 39.

³⁵ *Ibidem*, p. 39.

éducatifs fonctionnant avec ces paramètres se révélant plus inégalitaires que ceux maintenant un tronc commun jusqu'à 15 ans et sans redoublement massif³⁶.

- **Choix scolaires** : les décisions relatives quant aux choix et à l'orientation des études sont en partie déterminées par l'origine socio-économique des enfants et des jeunes. Comme l'indique les résultats au test PISA 2009, les enfants touchés par la pauvreté sont surreprésentés dans l'enseignement professionnel. Cet état de fait relève plus souvent d'une relégation que d'un véritable choix. Cette réalité est d'autant plus préoccupante quand on sait qu'un enfant sur 4 est touché par la pauvreté en FWB et 1 sur 3 à Bruxelles.

« Si le choix reste libre, il est bien différent que l'on appartienne à l'école des pauvres ou à l'école des riches : la première se résume à obtenir une qualification permettant de se placer dans l'échelle des tâches d'exécution, la deuxième permet de placer l'activité professionnelle au service de l'épanouissement individuel. »³⁷

- **Retard scolaire** : le redoublement est une pratique courante en FWB et est visible dès le plus jeune âge. En ce qui concerne les maternelles, environ 4% des enfants sont maintenus en 3^{ème} maternelle et leur rentrée dans l'enseignement primaire est postposée. Parmi les enfants maintenus en maternelle, les enfants provenant d'un milieu défavorisé (sur la base de l'indice socio-économique du quartier) sont surreprésentés³⁸.

« Le maintien en maternelle frappe davantage non seulement les garçons et les enfants nés en fin d'année, mais aussi les enfants issus des quartiers les plus défavorisés et les enfants fréquentant des implantations où sont concentrés des élèves issus de quartiers défavorisés. L'inégalité sociale s'installe donc de façon précoce. »³⁹

Le constat en fin de primaire est également interpellant : « Pour l'année scolaire 2011-2012, la proportion d'élèves ayant déjà accumulé deux ans de retard ou plus à leur entrée en première secondaire est de 17,7 % à Bruxelles, soit exactement le même pourcentage qu'en 2010-2011. »⁴⁰

³⁶ CRAHAY M., BAYE A., FAGNANT A., LAFONTAINE D., MONSEUR C., « Etat de la question : Quelle école pour tous ? », IEV, Septembre 2013, p. 5.

³⁷ Délégué général de la Communauté française aux droits de l'enfant, « Dans le vif du sujet, Rapport relatif aux incidences et aux conséquences de la pauvreté sur les enfants, les jeunes et leurs familles », p. 80.

³⁸ CHENU, DUPONT, LEJONG, STAELENS et GRISAY, « Analyse et conséquence du maintien en 3^{ème} maternelle », Université de Liège, Rapport final, Novembre 2011.

³⁹ CRAHAY M., BAYE A., FAGNANT A., LAFONTAINE D., MONSEUR C., « Etat de la question : Quelle école pour tous ? », IEV, Septembre 2013, p.2.

⁴⁰ Baromètre 2013, Rapport bruxellois sur l'état de la pauvreté, p. 57.

En vivant le redoublement, les enfants font « l'apprentissage de la disqualification qu'ils intègrent pour la suite dans leur parcours scolaire. »⁴¹ Ce constat, validé par des données statistiques, est partagé au plus haut niveau. A l'occasion de la présentation des indicateurs 2012 de l'enseignement, la Ministre de l'Enseignement de l'époque, M.D. Simonet, présentait, en les corrélant, les indicateurs relatifs au taux de redoublement et aux disparités économiques, et constatait que l'existence d'un risque de déterminisme académique (l'échec produisant l'échec) se double d'un risque de ségrégation socio-économique en Fédération Wallonie-Bruxelles⁴².

- **Décrochage et abandon scolaire précoce**⁴³: les taux d'abandon scolaires en Région Wallonne (14,7%) et Région de Bruxelles-Capitale (18,9%) restent bien supérieurs à la moyenne européenne (13,5%) et au taux observé en Flandres (9,6%) pour l'année 2011. En termes de décrochage scolaire, « les élèves inscrits dans les différentes filières de l'enseignement secondaire de Fédération Wallonie-Bruxelles ne sont pas égaux : ainsi, si moins d'un élève sur dix entrés en 3^{ème} générale sortira sans certification de l'enseignement de plein exercice, ce sera par contre le cas de presque 60% des élèves inscrits dans la filière professionnelle à la sortie du premier degré de l'enseignement secondaire. »⁴⁴ Les sorties précoces du système concernent davantage les garçons et les jeunes touchés par la pauvreté.

Ces chiffres amènent à constater l'existence de la ségrégation au sein du système scolaire actuel, ségrégation socio-économique, doublée d'une ségrégation basée sur la nationalité et/ou l'origine, renforçant les situations d'inégalités sociales.

Egalité des chances à l'école : le point de vue d'enfants et de jeunes socialement vulnérables

Le projet « Egalité des chances à l'école ? Voilà ce qu'ils en pensent », menée de 2011 à 2012, s'inscrit dans un projet plus large, « What do you think », lancé par UNICEF Belgique en 1999, qui vise à faire entendre la voix des enfants et des jeunes les plus vulnérables auprès du Comité des droits de l'enfant et des décideurs politiques en Belgique⁴⁵.

⁴¹ Délégué général de la Communauté française aux droits de l'enfant, « Dans le vif du sujet, Rapport relatif aux incidences et aux conséquences de la pauvreté sur les enfants, les jeunes et leurs familles », p. 21.

⁴² Intervention de Madame La Ministre, Marie-Dominique Simonet, Présentation des Indicateurs de l'Enseignement, Conférence de Presse, 9 novembre 2012.

⁴³ Le taux d'abandon scolaire précoce est mesuré par la proportion des jeunes entre 18 et 24 ans qui ont quitté l'école en n'ayant achevé que l'enseignement secondaire inférieur (au moins) et qui ne poursuivent ni études, ni formation.

⁴⁴ « Décrochage et abandon scolaire précoce, Mise en perspective européenne de la situation en Fédération Wallonie-Bruxelles », ULg, FWB, 2011, p. 7.

⁴⁵ Les précédents projets ont concerné les enfants étrangers non accompagnés, les enfants porteurs de handicap, les enfants malades, les enfants en psychiatrie, les enfants en conflit avec la loi ainsi que les enfants touchés par la pauvreté. Voir <http://www.unicef.be/fr/project-belgium/what-do-you-think>.

Le questionnement des enfants et des jeunes touchés par la pauvreté sur l'égalité des chances à l'école fait suite à une étude participative auprès des enfants et des jeunes qui vivent en situation de pauvreté en Belgique.

En utilisant différentes méthodologies pour susciter la participation des enfants et des jeunes socialement vulnérables dans le débat sur l'enseignement⁴⁶, ce projet illustre, avec acuité et humanisme, le vécu scolaire des enfants et des jeunes touchés par la pauvreté et l'exclusion sociale. Il relaie leur parcours scolaire ainsi que leurs préoccupations et leurs attentes à l'égard de l'école. Par ailleurs, il met en évidence une série de paramètres qui apparaissent fondateurs de l'égalité des chances à l'école. Cette section propose de reprendre les facteurs qui jouent un rôle dans le parcours scolaires afin d'illustrer les inégalités scolaires au travers des yeux des enfants et des jeunes consultés.

- **Les enseignants**

Les enseignants apparaissent au premier plan du système éducatif, tant dans la relation que les enfants nouent avec eux que dans l'attitude adoptée à l'égard de leurs élèves. Beaucoup d'éléments se jouent dans la relation établie entre élèves et enseignants : regard positif et valorisant porté sur l'élève, personne de confiance permettant à l'enfant de prendre conscience de ses capacités et de les développer au mieux, motivation, etc.

De nombreux enfants interrogés mettent en valeur leur enseignant, témoignant du rôle de mentor que celui-ci peut jouer :

« Moi, j'ai été dans une seule école et là, les profs sont comme des amis pour nous. Ils nous aident, et on a un super directeur qui donne des chances à tout le monde. »⁴⁷

Cette relation de réciprocité, où confiance, respect et stimulation se côtoient, n'est cependant pas le lot commun. Des enfants et des jeunes relèvent également la cassure qui existe entre eux et leurs professeurs. La difficulté pour les enseignants de se représenter la vie quotidienne de leurs élèves et d'appréhender l'impact que la pauvreté peut avoir sur leur vécu et/ou rapport à l'école est avancée pour comprendre ce fossé :

⁴⁶ Via son projet « What Do You Think ? », UNICEF Belgique a interrogé durant deux ans les enfants et les jeunes touchés par la pauvreté sur la question de l'égalité des chances à l'école. A côté des rencontres et des groupes de discussion avec les enfants et les jeunes, plusieurs autres projets ont été menés : les enfants de l'enseignement primaire ont par exemple aussi été invités à écrire et à dessiner leur vision de l'école sur une carte postale et à la renvoyer à la Ministre de l'Enseignement. Les jeunes ont, quant à eux, pu formuler des recommandations sur internet, dans trois domaines : le redoublement, ne t'y résigne pas !; Tout le monde est différent ; et Dis non au harcèlement. Deux journées de débats ont également été organisées : l'une dédiée au thème « Ecole et emploi pour tous. La parole aux jeunes », organisée à Anvers, où 29 jeunes en situation de pauvreté se sont exprimés sur le droit à un enseignement de qualité et à un travail digne et ont formulé des recommandations concrètes aux responsables politiques ; l'autre organisée à Bruxelles au Parlement bruxellois où 108 jeunes ont pu débattre de l'enseignement dans des groupes thématiques et formuler également des recommandations.

⁴⁷ UNICEF Belgique, « Egalité des chances à l'école ? Voilà ce qu'ils en pensent, Le point de vue des enfants vulnérables dans le débat sur l'enseignement », 2012, p. 23.

*« Chez nous, le fossé n'est plus aussi grand. Il y a depuis peu une activité de classe obligatoire chaque année. Cela permet aux élèves d'apprendre à mieux connaître leur titulaire en passant un peu de temps avec lui. L'ambiance s'est vraiment améliorée aussi suite au changement de direction. Les élèves ne se sentaient pas concernés et ne communiquaient pas avec l'ancienne direction. Aujourd'hui, ils vont plus facilement s'adresser au directeur parce qu'ils le connaissent mieux. »*⁴⁸

L'attitude adoptée par les enseignants à l'égard des élèves est également un paramètre à prendre en compte pour tâcher de mieux saisir le ressenti des élèves. La défiance réciproque, l'impression pour certains élèves de l'existence d'un 'deux poids deux mesures' et/ou d'être jugés sur leur comportement et sur ce qu'ils sont concourent à un certain sentiment d'inégalité de traitement et d'injustice chez certains enfants interrogés :

*« Quand il se passe quelque chose à l'école, je me sens visé parce que je suis Turc. J'ai l'impression qu'on regarde surtout d'où je viens et pas qui je suis, surtout dans les situations négatives. »*⁴⁹

Cependant, tout ne repose pas sur les professeurs : l'accompagnement dont ils bénéficient, le soutien exprimé par la direction, le temps dont ils disposent pour s'engager dans un dialogue avec leurs élèves, la qualité et la diversité de leur formation initiale, la pertinence et la fréquence des formations continues, etc., en bref, toutes les circonstances dans lesquelles ceux-ci donnent classe participent à la relation enseignants-élèves.

Le rapport établi entre les élèves et les autres personnes travaillant dans l'école et/ou avec le centre psycho médico-social (PMS) nourrit également les représentations des enfants et des jeunes à l'égard des adultes qui font l'école : *« Je ne fais pas confiance au PMS. Pour moi, c'est juste un prolongement des profs »* ; *« Je n'aime pas les gardiennes. Un jour, elles m'ont insulté »*.

- **Un climat d'apprentissage et de vie agréable et les amis**

L'atmosphère régnant à l'école joue un rôle important et nourrit à la fois l'attachement et le rapport des enfants et des jeunes à l'institution scolaire. En 2009/2010, 15% des enfants belges disaient ne pas se sentir bien dans leur peau à l'école⁵⁰. Les liens d'amitiés, les expériences scolaires positives, l'amélioration du bien-être au sein de l'école apparaissent en ce sens essentiels et participent de la prévention de l'absentéisme, au décrochage scolaire et à l'image que les élèves ont d'eux-mêmes.

« Les amis que j'ai à l'école sont très importants pour moi ».

⁴⁸ *Ibidem*, p. 24.

⁴⁹ *Ibidem*, p. 28.

⁵⁰ OCDE, « Comportement en matière de santé chez les enfants en âge scolaire. Rapport international sur la base de l'étude 2009/2010 ».

- **L'ambiance dans la classe et l'école**

La participation des enfants à l'amélioration de la vie à l'école semble contribuer à l'ambiance régnant dans la classe et l'école et à l'investissement des élèves dans leur vie scolaire. Certains enfants interrogés appellent à plus de possibilités de participation :

*« Je veux avoir plus à dire, parce que les enseignants jouent trop à être le chef. »*⁵¹

Néanmoins, nombreux sont ceux, en primaire et secondaire, à indiquer que l'école peut être source de stress. L'impression de manquer de temps pour terminer un exercice ou un examen, devoir faire ses devoirs, sans pouvoir être toujours assisté par un parent et/ou un éducateur lorsqu'on ne les comprend pas et subir, dans certains cas, le harcèlement de la part de ses pairs sont particulièrement soulevés par les élèves interrogés.

« A l'école, j'aime qu'il y a une dame qui nous prend pour mieux nous expliquer les matières qu'on a pas bien comprises ».

*« Mon directeur ne faisait rien contre le harcèlement. Un jour, j'étais en troisième ou quatrième secondaire et je pensais que le directeur était venu en classe pour intervenir. Mais à la place de cela, il m'a dit devant toute la classe : 'Est-ce que tu ne ferais pas mieux d'aller dans l'enseignement spécialisé ? Plusieurs élèves ont commencé à rire. Le prof n'a rien dit parce que le directeur était là. On perd toute confiance en soi. Un an et demi plus tard, j'ai abandonné l'école'. J'en avais marre d'être harcelée. »*⁵²

Si les enfants et les jeunes appellent au respect du principe d'égalité à l'école, leur ressenti est bien différent : *« Moi, je trouve que personne n'est égal parce qu'on ne ressent pas tous la même chose »* ; *« les groupes homogènes, ça n'existe en fait plus vraiment. Et même s'il y en a, les différences restent importantes. »*⁵³

- **Le parcours scolaire**

Le parcours scolaire des enfants et des jeunes socialement vulnérables est marqué par une certaine discontinuité : « changements d'école et d'orientation, redoublements, mauvais choix d'études, démotivation, échecs et abandons sont fréquents [...] ceux-ci se retrouvent plus fréquemment que la moyenne dans l'enseignement spécialisé, professionnel ou à temps partiel, ou alors dans des contrats d'apprentissage en dessous de leur niveau réel. »⁵⁴

Ces réorientations interpellent : choix par défaut, basés « en fonction de ce que l'élève n'est pas capable de faire [et] rarement sur la base de critères positifs », dévalorisation des filières techniques et professionnelles et des élèves qui y sont inscrits, possibilités d'opportunité réduites, impact sur les perspectives d'avenir de ces enfants et ces jeunes, etc.

⁵¹ *Ibidem*, p. 31.

⁵² *Ibidem*, p. 32.

⁵³ *Ibidem*, p. 33.

⁵⁴ *Ibidem*, p. 34.

« Personnellement, je n'aime pas cette classification entre secondaire général, technique et professionnel. Je trouve qu'on se sent mal quand on est obligé de choisir une de ces orientations. Si tu es en professionnel par exemple, tu n'es pas quelqu'un de bien parce que tu as choisi l'avant-dernière option possible. Le secondaire spécialisé est la dernière option possible, le professionnel l'avant-dernière » ; « J'ai vraiment le sentiment que je ne pourrais jamais faire le travail que je veux, parce que je suis dans l'enseignement spécialisé. On te cantonne dans la bêtise. »⁵⁵

Comme le démontre UNICEF Belgique, « les réorientations sont problématiques quand elles sont fondées sur des attentes moins élevées par rapport à certains groupes, sur un mauvais accompagnement du choix des études, sur une connaissance insuffisante du contexte de vie des enfants et des jeunes, et sur le profilage des écoles élitistes.»

Le redoublement revient régulièrement dans les témoignages des enfants et jeunes consultés : certains l'acceptent, conscients d'avoir besoin d'une année supplémentaire pour consolider leur apprentissage, tandis que d'autres le relatent comme une blessure. La valeur ajoutée du redoublement reste cependant sujet à caution : résultats et/ou motivation des élèves doublant pas nécessairement meilleurs, tendance au décrochage, etc.

L'accumulation d'expériences négatives émaillant le parcours scolaire peut entraîner un dégoût de l'école. « Nombreux sont ceux qui commencent à 'brosser' les cours, pour finalement se retrouver en décrochage scolaire ». Ce décrochage est parfois induit par la nécessité de gagner de l'argent.

« J'ai arrêté mes études en 5^{ème} secondaire option diététique-hygiène. Je suis d'abord passée dans l'enseignement à temps partiel puis j'ai tout arrêté parce que je me suis mise en ménage. Je faisais tout dans le ménage puis j'allais travailler dans un snack pita jusqu'à passé minuit, et après cela je devais encore faire mes devoirs. A la longue, je n'arrivai plus à assumer tout cela. »⁵⁶

- **L'infrastructure**

L'infrastructure de l'institution scolaire participe du bien-être des enfants et des jeunes qui la fréquentent. Manque d'espaces verts, bâtiments vétustes voir délabrés, propreté et hygiène laissant à désirer sont autant de points d'achoppement soulevés par les enfants eux-mêmes : « Les classes doivent être plus propres » ; « Je ne fais presque jamais mes besoins à l'école parce que c'est trop sale » ; « Je ne mérite pas d'aller dans une école comme ça. »⁵⁷

⁵⁵ Ibid.

⁵⁶ Ibidem, p.39.

⁵⁷ Ibidem, p.40.

- **L'argent et l'école**

Malgré une pudeur certaine à ce sujet, les enfants et les jeunes vulnérables soulèvent par ailleurs la question des problèmes d'argent, impactant sur leur participation optimale dans le système scolaire : frais de repas chauds, paiement des fournitures scolaires, sorties de classe, etc. Les enfants sont les premiers à ressentir ces injustices : « *L'école n'aide pas au niveau des sous. Il y a un garçon qui ne peut jamais accompagner lors des sorties à vélo parce qu'il a trop peu d'argent.* »⁵⁸

- **La pauvreté et l'entourage**

Le projet met également en exergue l'impact de la pauvreté sur le vécu scolaire des enfants et des jeunes. Les difficultés familiales, génératrices d'anxiété, les problèmes financiers, de santé... sont autant d'éléments que les enfants amènent avec eux à l'école et qui appartiennent à leur vécu :

« *Si je n'avais pas eu la vie que j'ai eue en dehors de l'école, j'aurais pu continuer, j'aurais eu cette énergie. Beaucoup trop de choses me sont arrivées dans ma vie personnelle. Dans une telle situation, tu peux faire tous les efforts que tu veux, ça ne marchera pas.* »⁵⁹

- **Les parents**

Si les parents témoignent de l'intérêt pour le parcours scolaire de leurs enfants, les relations établies avec l'école ne sont pas toujours optimales⁶⁰. La connexion entre les parents et la vie scolaire de leur enfant nécessiterait la mise en place de moyens de communication plus adéquats : entretiens informels pour une prise de contact et/ou établir une confiance réciproque, moments pour parents en dehors de la remise des bulletins, visites de l'enseignant à domicile, interlocuteurs permettant de faire le pont entre les familles et l'école, médiateurs scolaires, etc. Inclure les parents uniquement pour des questions disciplinaires et/ou des résultats scolaires est susceptible de cristalliser les malentendus et ne permet pas d'anticiper, dans un contexte de confiance mutuelle entre enseignants et familles, les difficultés scolaires rencontrées par les enfants et les jeunes.

- **La société et l'image qu'elle a des jeunes**

Nombreux sont les enfants et les jeunes qui indiquent que le déficit d'image et de respect dont ils souffrent à l'école se retrouve plus globalement au sein de la société. Subissant des

⁵⁸ *Ibidem*, p.41. La CODE a consacré une analyse sur ce sujet. Voyez : La gratuité scolaire en Communauté française : leurre ou réalité ? CODE, Avril 2007.

⁵⁹ *Ibidem*, p.41.

⁶⁰ A ce sujet, relevons le travail d'ATD Quart Monde : Dominique Visée – Leporcq, Grande Pauvreté et Droits de l'Enfant - Les enfants pauvres et leurs familles, des droits fondamentaux en friche... - 14. Les principes du droit à l'éducation : Lutter contre l'absentéisme et l'abandon scolaires. Décrochage scolaire et pauvreté.

stigmatisations d'ordre socio-économique et/ou basée sur la nationalité ou l'origine, ces enfants n'ont pas l'impression que la société leur offre une place. Ces frustrations impactent alors sur leur comportement à l'école et à la maison : « *ce n'est vraiment plus amusant d'être jeune.* »

Egalité des chances à l'école : les sept recommandations d'UNICEF Belgique

Face à ces constats et témoignages, le projet « Egalité des chances à l'école ? Voilà ce qu'ils en pensent » propose les sept recommandations suivantes⁶¹, auxquelles la CODE adhère pleinement :

1. Reconnaître la pauvreté, l'exclusion sociale et les inégalités des chances à l'école. Avant de se lancer avec énergie dans la lutte contre la pauvreté, il faut d'abord prendre conscience de son existence, de son ampleur, de ses formes de manifestation et de ses causes. Trop souvent encore, la pauvreté est méconnue, réduite à un problème d'argent ou encore abordée dans le cadre d'un discours de responsabilité individuelle.

2. Conserver ce qui fonctionne bien. De nombreux efforts sont consentis à tous les niveaux pour lutter contre la pauvreté, l'exclusion sociale et l'inégalité des chances à l'école. Parfois avec succès. Nous insistons dès lors sur l'ancrage à long terme de ces projets, sur un meilleur support de ceux-ci ainsi qu'un élargissement des bonnes mesures et non un rabotement.

3. Commencer par le commencement : investir de façon conséquente dans l'enseignement fondamental et optimiser l'encadrement de la petite enfance. Ce qui se passe dès le berceau détermine les opportunités pour le reste de la vie. Les inégalités commencent à se dessiner bien avant l'école primaire. Beaucoup d'enfants ne peuvent pas rattraper à l'école le retard ainsi accumulé. Ce n'est cependant pas une fatalité. Cela peut se passer différemment : des études sur le sujet affirment que des services préscolaires de qualité et une petite enfance préservée peuvent changer le cours des choses. Nous devons donc miser massivement sur des services de qualité pour la petite enfance : un enseignement et un accueil de qualité, des mesures d'accompagnement en faveur des familles vulnérables et des jeunes parents. Intervenir plus tard est moins efficace et coûte plus cher.

4. Miser massivement sur le bien-être en créant un environnement d'apprentissage sûr et accueillant. Mettre en œuvre une politique énergique et préventive contre le harcèlement. Garantir une infrastructure appropriée. Les enfants apprennent et se développent mieux quand ils se sentent bien dans leur peau. Des facteurs internes et externes à l'école influencent le bien-être des enfants. Le harcèlement et les préjugés jouent un rôle important

⁶¹ Egalité des chances à l'école ? Voilà ce qu'ils en pensent, Le point de vue des enfants vulnérables dans le débat sur l'enseignement, UNICEF Belgique, 2012, pp. 50-51.

dans les problèmes à l'école. Cela nuit en outre à la confiance en soi et renforce l'idée que la violence est acceptable.

5. Renforcer l'enseignant : Ce sont les enseignants qui ont la plus grande influence sur la vie quotidienne des enfants et des jeunes à l'école. Il nous faut investir pleinement dans une relation positive entre élèves et enseignants, où l'on met l'accent sur les opportunités de développement, le respect mutuel et la confiance réciproque. Compte tenu de leur importance dans la vie des enfants et dans la société, les enseignants doivent de toute urgence être mieux soutenus. La diversité du public scolaire et les nombreuses facettes de leur tâche soulignent la nécessité d'un apprentissage continu des nouvelles connaissances et compétences qu'ils doivent développer et appliquer.

6. Miser sur les trajets d'apprentissage positifs : éviter les blessures supplémentaires à l'école en éliminant les mécanismes créateurs d'inégalités. Particulièrement visés : le redoublement, en prenant soin de l'éviter et en offrant une approche personnalisée et un soutien individuel des élèves ; la mise en œuvre de trajets d'apprentissages individualisés et flexibles afin de construire un enseignement orienté sur les enfants et leurs talents ; et la revalorisation des différentes options dans l'enseignement secondaire et des réorientations dans une dynamique positive.

7. L'enseignement n'est pas une île. Énoncer cette vision de l'enseignement et agir dans ce sens, en garantissant des ponts entre l'enseignement et tous les acteurs concernés : créer des liens entre l'école et le quartier, les parents et le cadre de vie des enfants et des jeunes ; acquérir de l'expérience auprès des services d'aide à la jeunesse ; inscrire l'enseignement dans une large vision sociétale afin qu'il soit porté par tout un chacun ; soutenir les parents, en s'inscrivant dans une communication réciproque et ouverte et miser à fond sur la participation des enfants et des jeunes.

Nous invitons le lecteur à consulter l'ensemble de la publication « Égalité des chances à l'école ? Voilà ce qu'ils en pensent » sur le site d'UNICEF Belgique, www.unicef.be

Cette analyse a été réalisée par la Coordination des ONG pour les droits de l'enfant (CODE), en collaboration avec UNICEF Belgique, et représente la position de la majorité de ses membres. Elle se fonde sur la publication 'Egalité des chances à l'école ? Voilà ce qu'ils en pensent' d'UNICEF Belgique, Février 2013.

La CODE est un réseau d'associations ayant pour objectif de veiller à la bonne application de la Convention relative aux droits de l'enfant en Belgique. En font partie : Amnesty international, l'Association Française Dolto, ATD Quart Monde, BADJE (Bruxelles Accueil et Développement pour la Jeunesse et l'Enfance), le BICE (Bureau International Catholique de l'Enfance) Belgique, le Conseil de la Jeunesse, DEI (Défense des enfants international) Belgique section francophone, ECPAT (End Child Prostitution and Trafficking of Children for sexual purposes) Belgique, la Ligue des droits de l'Homme, la Ligue des familles, Plan Belgique, les Services Droits des Jeunes, ainsi que UNICEF Belgique. La CODE a notamment pour objet de réaliser un rapport alternatif sur l'application de la Convention qui est destiné au Comité des droits de l'enfant des Nations Unies.

De plus amples informations peuvent être obtenues via notre site www.lacode.be

Rue du Marché aux Poulets 30 à 1000 Bruxelles

Avec le soutien de la Fédération Wallonie-Bruxelles